

charme nouveau à étudier les institutions, les mœurs et les usages d'autrêfois.

D'autres, avant moi, avaient retracé Feurs à l'époque gallo-romaine. Mettant à profit leurs beaux travaux, j'ai été assez heureux pour y ajouter quelques pages par la découverte de quelques nouvelles ruines.

Plusieurs mois passés au milieu des archives de la préfecture m'ont fourni de précieux renseignements sur la vie de Feurs au moyen-âge, sur les communautés religieuses, sur les familles et les demeures féodales qui se pressaient alors dans ses murs ou aux environs ; mais les éléments les plus nombreux de mon travail ont été puisés dans les archives de la ville et dans celles de l'hôpital. Ces archives remontent à 1440 ; celles de la commune ont cela de particulier, qu'elles consistent en des mentions quotidiennes inscrites sur les registres de l'état civil par les curés de l'époque. Ces registres sont de véritables chroniques écrites au courant des événements ; ils nous ont fourni de précieux détails sur les faits, les familles et les mœurs des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles.

Quant à l'époque révolutionnaire de 1793, dernière phase de la vie politique de Feurs, nous l'avons traitée avec d'autant plus de développements, que les archives de la commune et de la préfecture nous ont fourni de nombreux matériaux, et avec d'autant plus d'intérêt que, si les souvenirs du tribunal révolutionnaire de Feurs portent avec eux quelques flétrissures, ils honorent aussi les noms des nombreuses victimes qui périrent à Feurs ou à Lyon.

Telles sont les sources authentiques où j'ai puisé les noms, les faits et les détails qui font l'objet de cette publication.

La vérité impose quelquefois de dures lois à celui qui veut la faire connaître. Il m'arrivera peut-être de détruire quelques illusions de familles ; mais lorsque à côté du blâme, je